

BVGer E-7711/2016 vom 18. Januar 2017

Bundesverwaltungsgericht, 2017-01-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-7711_2016

FR: TAF E-7711/2016 du 18 janvier 2017

IT: TAF E-7711/2016 del 18 gennaio 2017

Regeste

Exécution du renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs, sont mis à la charge du recourant. Ce montant est entièrement couvert par l'avance de frais du même montant, versée le 11 janvier 2017.

E. 3

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : Le greffier : Jean-Pierre Monnet Jean-Marie Staubli Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.